

Délibérations portant élection des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales

Séance du 28/08/2020

Délibération n° 89

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 31

Absents : 9

Votants : 35

- dont « pour »: 24

- dont « contre »: 11

- dont abstention : 0

Le 28 août 2020 à 17h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 août 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAÏLI Mhamadi.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, CHANFI Bibi, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- MADI Fatima à AHMED COMBO Papa
- MOHAMED Zaïnaba à BOINA MZE Salim
- ABDOU Fatima à IBRAHIMA Saïd Maanrifa.

Absents : ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Fatima, ABDOU COLO Nassuhati, MADI Fatima, BACAR SOILIH I Inchatï, BOURA Zaounaki Fatima, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme RIDHOI Zainabou.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres des différentes commissions thématiques ... annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n° 88 en date du 28 août 2020 créant les commissions thématiques intercommunales ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

DÉCIDE

1. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Aménagement durable, aménagement de l'espace communautaire (énergie, eau et assainissement)** » :
 - M. CHANRANI Daoudou
 - M. NOUDJOU Madi Assani
 - M. BOINAHERY Ibrahim
 - M. ALLAOUI Mohamed
 - Mme RIDHOI Zainabou
 - Mme ABDALLAH Oidhuati
 - M. SAID-SOUFFOU Soula

2. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Aménagement, transport, habitat, logement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** » :
 - M. ALLAOUI Mohamed
 - Mme SAID Mariame
 - Mme MDALLAH Anlamati
 - Mme ABDOU ELOIHIDE Dhatia
 - Mme RIDHOI Zainabou
 - M. BOINA M'ZE Salim
 - M. CHANRANI Doudou

3. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Sécurité des biens et des personnes, prévention des risques majeurs** » :
 - M. BOINAHERY Ibrahim
 - Mme ABDALLAH Oidhuati
 - Mme MROIVILI MOILIM Amina
 - M. SAID-SOUFFOU Soula
 - Mme RIDHOI Zainabou

4. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Planification des projets et suivi des documents d'urbanisme et foncier (SAR,OIN...)** » :
 - Mme RIDHOI Zainabou
 - M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa

- M. ABDOU Mohamed
- M. BOINAHERY Ibrahim
- M. ALLAOUI Mohamed
- M. CHANRANI Daoudou

5. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Développement économique, solidaire et touristique** » :

- M. BOINA M'ZE Salim
- Mme MROIVILI MOILIM Amina
- M. CHANRANI Daoudou
- Mme ABDOU ELOIHIDE Dhatia
- Mme RIDHOI Zainabou
- Mme MOHAMED Zainaba
- Mme ABDALLAH Oidhuati

6. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Action sociale, santé et politique de la ville, du logement et de l'amélioration du cadre de vie** » :

- Mme SAID Mariame
- Mme MDALLAH Anlamati
- Mme ATTIBOU Zainati
- M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou
- Mme RIDHOI Zainabou
- Mme ABDALLAH Oidhuati

7. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Collecte et traitement des déchets, affaires culturelles et culturelles (valorisation du patrimoine historique...)** » :

- M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou
- M. ABDALLAH Houssamoudine
- M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- M. NOUDJOUR Madi Assani
- Mme RIDHOI Zainabou

8. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Action et équipements sportifs, culturels et de l'enseignement** » :

- Mme ATTIBOU Zaïnati
- M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou
- Mme ABDOU Fatima
- Mme MOHAMED Zaïnaba
- Mme MROIVILI MOILIM Amina
- M. CHANRANI Daoudou
- M. AMBDI Youssouf

9. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Administration générale, ressources humaines, formation et gestion des moyens** » :

- M. ABDALLAH Houssamoudine
- Mme SAID Mariame
- M. BOINAHERY Ibrahim
- Mme MDALLAH Anlamati
- Mme RIDHOI Zainabou
- Mme ABDALLAH Oidhuati

10. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **Communication et gouvernance** » :

- M. AMBDI Youssouf
- Mme MOHAMED Zaïnaba
- Mme ABDOU ELOIHIDE Dhatia
- Mme MDALLAH Anlamati
- M. ABDOU Mohamed
- Mme YSSOUFI Chaïdati.



11. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission « **affaires juridiques et relations publiques (communes département, coopération régionale, Europe...)** » :

- M. SAID-SOUFFOU Soula
- Mme YSSOUFI Chaïdati

- M. BOINAHERY Ibrahim
- Mme RIDHOI Zainabou
- Mme MDALLAH Anlamati
- M. CHANRANI Daoudou

12. Et de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission« **Finances et suivi des documents budgétaires contractuels (fonds européens ou contrat de convergence et de transformation de Mayotte...** » :

- Mme MDALLAH Anlamati
- Mme YSSOUFI Chaïdati
- M. CHANRANI Daoudou-
- M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou
- Mme RIDHOI Zainabou
- M. SAID-SOUFFOU Soula
- M. AMBDI Youssouf

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président de la 3CO,

M. Said Maarifa IBRAHIMA

